



## Les cahiers de la LCD

Lutte contre les discriminations

6eme Appel A Articles

# Diversité et politiques antidiscriminatoires au travail

Sous la direction de Milena Doytcheva

Ce numéro des *Cahiers de la lutte contre les discriminations* propose de faire le point sur le développement au cours des dernières années en France de politiques de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité au travail. Après la requalification des priorités politiques d' « intégration » vers « lutte contre les discriminations », intervenue au début des années 2000 (Lorcerie, 2000), plusieurs initiatives institutionnelles et venant du monde professionnel ont vu le jour, en effet, proposant de transcrire ces objectifs dans différents champs de l'action publique : en matière d'éducation, de représentation, au travail. Même si le champ de l'emploi avait vu se développer quelques initiatives antérieures, le projet d'une politique de diversité se trouve véritablement lancé à partir de 2004, à la faveur d'un ensemble d'initiatives entrepreneuriales et politiques. Plus de dix ans plus tard, il nous semble pertinent de dresser un bilan de ces travaux dans une approche résolument transversale et comparatiste.

Le numéro propose donc, à travers un ensemble de contributions, d'étudier les effets différentiels de la mise en œuvre de ces politiques au travail, au regard des différentes catégories de (non-)discrimination visées par la loi : sexe, âge, orientation sexuelle, handicap, « race », ethnicité, apparence physique, parmi d'autres. En effet, si les approches « globales » se sont rapidement imposées en France comme la règle en la matière (Doytcheva, 2010), les recherches ont aussitôt attiré l'attention sur le caractère sélectif, d'une part, segmenté et hétérogène, d'autre part, des engagements entrepreneuriaux. Alors que les références à une « vraie diversité », appelée à transcender les clivages identitaires, sont mises en avant par les acteurs économiques, les logiques catégorielles informent de fait fortement leurs politiques qui se caractérisent par la juxtaposition, plutôt que par l'intégration, de champs d'intervention antérieurs – handicap, âge, égalité femmes-hommes (Doytcheva et al. 2008, Calvès 2008). De ces orientations « disparates » peine à émerger pour l'heure un socle commun d'action publique en matière de lutte contre les discriminations au travail.

L'objectif de ce numéro sera d'aborder de manière comparative les réalisations à l'œuvre dans chacun de ces champs d'action : en matière de handicap (Chauvière, 2003 ; Kerbourc'h et Dalle-Nazeby, 2014), d'égalité femmes-hommes (Laufer, 2009), d'âge (Caradec et al. 2008 ; Caradec, Lefrançois et al. 2009), de discrimination ethnoraciale, leur énumération ici n'étant pas exhaustive, mais devant au contraire être étendue à l'ensemble des critères inscrits dans la loi, au nombre de plus de 20 aujourd'hui. Qu'elles ciblent un seul domaine ou qu'elles développent une perspective comparative, les contributeurs-trices sont également encouragés à retenir des indicateurs communs d'analyse afin de renforcer les lectures transversales et comparatives. En font partie par exemple les relations développées dans chacun des champs étudiés avec des prestataires spécifiques – les « opérateurs de diversité » (Doytcheva 2011, 2015) – et la manière dont ces derniers contribuent à la politique des entreprises. Des comparaisons internationales seront également encouragées : celles-ci pourront se déployer tant dans l'espace européen, qu'à l'extérieur de celui-ci, une attention particulière devant être dans chacun des cas attachée également aux dynamiques de « transnationalisation » de la problématique.

Ce numéro des *Cahiers de la LCD* viendra ainsi contribuer à la connaissance de la situation française, le cas échéant restituée dans une perspective européenne et internationale, car si l'origine et le développement de ces politiques sur le plan hexagonal ont été plutôt bien documentés (Bender, 2004 ; Bereni et Jaunait, 2009 ; Senac, 2012 ; Cortesero et al. 2013), des efforts restent à faire pour produire une analyse sociologique systématique des politiques antidiscriminatoires au travail. Celle-ci doit en effet marquer ses distances avec la diffusion de « bonnes pratiques », source essentielle encore aujourd'hui d'information et de définition de la problématique. L'effort de connaissance et d'analyse auquel appelle ce projet de numéro nous paraît d'autant plus important que la problématique connaît un regain d'intérêt dans la récente actualité politique *via* par exemple la campagne gouvernementale de sensibilisation des acteurs économiques et du grand public lancée en 2016[1], le rapport rendu par France Stratégie sur « Le coût économique des discriminations »[2], les résultats réunis par le Défenseur des droits en réponse à son appel à témoignages sur les discriminations dans l'emploi[3].

[1] Voir par exemple : <http://www.cget.gouv.fr/actualites/contre-les-discriminations-a-l-emploi-la-loi-et-les-competences-d-abord>

[2] <http://www.strategie.gouv.fr/publications/cout-economique-discriminations>

[3] <http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/actus/actualites/discrimination-lembauche-resultats-de-lappel-temoignage>

## **Bibliographie indicative :**

- Alessandrin A., Espineira K. (2015), *Sociologie de la transphobie*, Bordeaux, MSHA.
- Bender A. F. (2004), « Egalité professionnelle ou gestion de la diversité », *Revue française de gestion*, n°151, p. 205-217.
- Bereni L., Jaunait A. (dir.) (2009), « Usages de la diversité », *Raisons Politiques*, n°35.
- Calvès G. (2008), « Sanctionner ou réguler. L'hésitation des politiques de lutte contre les discriminations », *Informations sociales*, n° 148, p. 34-45.
- Caradec V., Lefrançois C. et al. (2008), *Diffusion et appropriation de la « discrimination sur l'âge » en France*, Université de Lille 3 – DREES/MiRE.
- Chauvière M. (2003), « Handicap et discriminations. Genèse et ambiguïtés d'une inflexion de l'action publique » in Borillo D. (dir.), *Lutter contre les discriminations*, Paris, La Découverte.
- Cortesero R., Kerbourc'h et al. (2013), « Recruteurs sous tensions. Discrimination et diversité au prisme de registres argumentaires enchevêtrés », *Sociologie du travail*, n°55, vol. 4, p. 431-453.
- Doytcheva M. (dir.) (2008), *De la lutte contre les discriminations ethno-raciales à la « promotion de la diversité ». Une enquête sur le monde de l'entreprise*, Université de Lille 3-DREES/MiRE.
- Doytcheva M. (2011), « Intermédiaires et "opérateurs de la diversité" dans les politiques des entreprises », *Sociologies pratiques*, n°23, p. 57-68.
- Doytcheva M. (2015), *Politiques de la diversité. Sociologie des discriminations et des politiques antidiscriminatoires au travail*, PIE Peter Lang.
- Kerbourc'h S., Dalle-Nazebi S. (2014), « Gestion des relations professionnelles, gestion de l'application de la loi. Quand les sourds négocient leurs conditions de travail », *REMEST*, vol. 9, n° 1, p. 51-76.
- Laufer J. (dir.) (2009), « Egalité et diversité », *Travail, genre et sociétés*, n° 21.
- Lorcerie F. (2000), « La lutte contre la discrimination ou l'intégration requalifiée », *VEI Enjeux*, n° 121, p. 69-81.

# Conditions de soumission :

L'ensemble des articles soumis à expertise devront être envoyés à l'adresse suivante : [doytcheva.milena@gmail.com](mailto:doytcheva.milena@gmail.com) avant le **31 mai 2017**

Les articles feront l'objet d'une double expertise

Les auteur.e.s seront informé.e.s de la recevabilité de leur proposition, ou de la correction et types de corrections le **30 juillet 2017** au plus tard

Les articles retenus devront être envoyés modifiés, avant le **1<sup>er</sup> octobre 2017**

La publication du numéro 6 est prévue pour **février 2018**.

## Ces propositions devront comprendre :

- L'article complet (30 000 environ)
- Une présentation de(s) auteur.e.s -2,3 publications et affiliations
- Un résumé en français (10 lignes)

Des notes de lecture, recensions, notes de synthèses sont aussi attendues.

Des chroniques, témoignages et entretiens peuvent être proposés en concertation avec la directrice ou le directeur du numéro.

## Normes de la rédaction

- Les notes de bas de page ne renvoient pas aux références bibliographiques mais permettent d'indiquer des éléments n'apparaissant pas dans le texte.
- Les références s'écrivent dans le texte (NOM, Date) : si plusieurs références d'un même auteur renvoient à la même date, merci d'accoler à cette dernière une lettre (a, b, c) que l'on retrouvera en bibliographie.
- Pour les livres : Nom Initiale du prénom. (date), *Titre du livre*, édition, collection, date.
- Pour les articles : Nom Initiale du prénom. (date), « Titre de l'article », *Nom de la revue*, numéro, volume, pagination (ex : pp. 10-20).
- Pour un chapitre de livre : Nom Initiale du prénom. (date), « Titre de l'article », in *Titre du livre* (Nom de / de la dir., Initiale du prénom, dir.), éditeur, coll., pagination (ex : pp. 10-20).
- Pour les articles électroniques, merci de compléter vos références par : Disponible sur : lien. Consulté le : Jour / Mois / Année
- Les citations (textes ou entretiens) sont proposées en « italique ».
- Chaque auteur.e soulignera 2-3 phrases importantes de son texte afin que ces dernières puissent être mises en exergue lors de la mise en page.
- Les illustrations utilisées doivent être libre de droits (ou fournies avec un accord d'utilisation). Les graphiques et illustrations sont numérotés et comprennent titre et légende.